

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

Délibération n°2023 – 17 : RIPEC 2

Vu le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié et l'arrêté du 27 décembre 2022 portant régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'avis du CSA du 21 septembre 2023 ;

Vu l'avis du conseil scientifique restreint du 28 septembre 2023 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 octobre 2023, approuve les montants suivants pour la nouvelle indemnité pour fonctions et responsabilités particulières (C2) :

	Fonction et groupe de fonction	Montant annuel	Décharge équivalente
Indemnité C2	Direction du Centre Jean Mabillon (groupe 3)	1543 €	36 HETD
	Responsabilité de master (groupe 2)	3300 €	77 HETD
	Chargé de mission (groupe 1)	Jusqu'à 1029 €	Jusqu'à 24 HETD

Nombre de votants : 19

Pour : 19

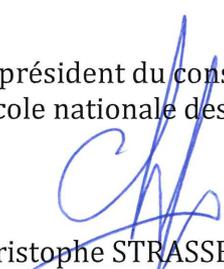
Contre : 0

Abstention : 0

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes - PSL


Christophe STRASSEL